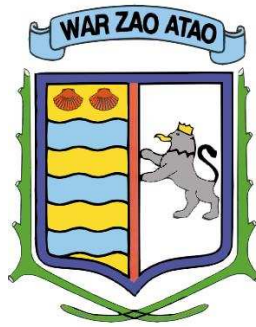


MILIZAC

Commune de MILIZAC



AMENAGEMENT DU PLATEAU SPORTIF

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Septembre 2009

**Acte d'engagement
(A.E.)**

MARCHES PUBLICS

Article 1^{er} : procédure et objet du marché

Le présent marché de maîtrise d'œuvre, passé en procédure adaptée en application des articles 26 II 2, 28 et 74 du Code des Marchés Publics, a pour objet l'aménagement du plateau sportif avec la création d'un terrain de football (synthétique ou gazon) rue du Trégor.

A la suite de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations.

Article 2 : contractants

2-1 : Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

La commune de MILIZAC (Mairie, Centre ar Stivell, 29 290 MILIZAC)

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur, personne responsable du marché, est :

Monsieur le Maire, François GUIAVARCH

(délégation au maire par délibération n°08.02.02 du Conseil Municipal du 14/03/2008, modifiée par délibération n°3 du 4 mai 2009)

2-2 : Maître d'œuvre

Nom et adresse de la société :

Nom et qualité de la personne habilitée à la représenter pour ce marché :

Article 3 : consistance de la mission

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages infrastructure au sens de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi « MOP »).

Le maître d'œuvre est chargé de tous les éléments de mission définis par la loi MOP précité :

- Les études d'esquisse avec deux scénarios
- Les études d'avant-projet
- Le projet
- L'assistance à la passation de marchés de travaux
- Les études d'exécution
- La direction de travaux
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

Des précisions sur la nature des travaux et les conditions particulières de la mission du maître d'œuvre sont apportées dans le cahier des clauses particulières.

Article 4 : offre de prix

4-1 : rémunération du maître d'œuvre

Taux de rémunération du maître d'œuvre : %

Observation : l'estimation sommaire, par le maître d'ouvrage, du coût des travaux est de 600 000 € H.T (indication sans valeur contractuelle).

4-1 : conditions générales de l'offre de prix

Les prix sont fermes.

Article 5 : délais d'exécution

Le délai entre la notification du marché de maîtrise d'œuvre et la restitution à la commune du dossier de consultation des entreprises est fixé à :

3 mois.

Article 6 : décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée

- oui, à la date de notification du marché
- non

A Milizac, le

Le Maire

François GUIAVARCH

Article 7 : notification du marché

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A, le

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire